



Litige propriétaire /locataire entretien de l'appartement

Par **moo_old**, le **04/11/2007** à **20:06**

je suis locataire depuis 5 ans, mon sanibroyeur vient de tomber en panne qui doit payer la réparation...et le remplacement sachant que j'ai du faire intervenir récemment un plombier 850€uros pour changer le chauffe-eau de la cuisine, le robinet avant les toilettes et les têtes de robinet de la salle de bain....mon propriétaire a payé..pas de chance le sani-broyeur m'a lâché...que dois-je faire?

A priori il s'agit de la vétuste de l'appareil donc mon proprio...comment le faire céder si je suis dans mon droit...

merci

Par **ly31**, le **07/11/2007** à **00:14**

Bonsoir,

Je vous conseille de vous mettre en rapport avec une association de défense de locataires dont je vous joins la liste :

CENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)

<http://mapage.noos.fr/cidel/>

9, rue Sévero 75014 PARIS

01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70

ASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES LOCATAIRES (ACDL)

11, rue Bellefond 75009 PARIS

01.48.78.54.11

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin

ly31

Par **ly31**, le **07/11/2007** à **00:15**

Bonsoir,

Vous pouvez également vous mettre en rapport avec votre Mairie, afin de rencontrer un médiateur et faire convoquer votre propriétaire

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **tixidre**, le **08/11/2007** à **11:40**

bonjour ,

Relisez bien votre bail , cela doit être précise , dans ce cas il s'agit d'une usure normale et non abusive , le propriétaire devrait la prendre à sa charge .

Sinon , envoyez-lui une lettre de mise en demeure afin de réaliser les travaux le plus vite possible à sa seule charge .

Par **pasco94**, le **23/04/2015** à **13:07**

Bonjour, je suis locataire d'un rez de chaussée sur jardin, lorsque j'ai loué cet appartement le jardin était toujours fermé, personne n'avait accès et cela pendant des années. Ensuite, la propriétaire étant décédée, son petit-fils a décidé d'ouvrir le jardin et certains locataires ont commencés à faire des fêtes, bien arrosées, et jusque très tard la nuit, nous avons subi cela sans protester car cela se passait uniquement le weekend; depuis quelque temps l'occupation du jardin est quasi continue: les weekend après-midi, en semaine jusqu'au soir tard des locataires et leurs amis sont attablés devant nos fenêtres, résultat: nous ne pouvons plus ouvrir nos fenêtres, dès qu'il fait beau nous sommes barricadés chez nous et prenons même notre douche dans le noir, j'ai contacté le propriétaire sans avoir de réponse pour l'instant.

Jusqu'où la jouissance de ce jardin par certains locataires peut elle aller? n'y a t'il pas une limite?

que pouvons nous faire?

merci pour votre réponse.